

n'est pas une raison pour que le gouvernement s'abstienne de lui assurer les services. Il s'agit de savoir à quel moment de l'expansion d'une agglomération il convient de lui fournir ces services. Kitimat est une importante collectivité et il ne serait pas conforme à la ligne de conduite du gouvernement de la priver de services comme la poste, l'assurance-chômage et la douane. Or afin de lui fournir les mêmes services que nous fournirions à n'importe qu'elle autre agglomération canadienne, nous devons construire des maisons.

Le sénateur SMITH: Je me demandais si on avait demandé à la compagnie intéressée si elle n'estimait pas qu'il lui incombait de fournir des logements temporaires aux employés du gouvernement tout comme elle en assurait à ses propres employés.

M. DEUTSCH: Elle fournit certes des logements provisoires à ses propres employés, mais il s'agit de savoir si une telle agglomération a le droit de s'attendre aux mêmes services que d'autres collectivités. Nous nous renseignons sur la possibilité d'obtenir des logements sans avoir à construire des maisons nous-mêmes. Si la compagnie avait des logements à louer nous les louerions.

Le sénateur SMITH: C'est là mon point.

M. DEUTSCH: La compagnie s'est tout simplement récusée en disant qu'elle ne pouvait même pas suffire à fournir des logements à ses propres employés. En un mot, je pense que le gouvernement a comme ligne de conduite générale d'éviter de construire des maisons pour ses propres employés, mais il le fait lorsqu'il n'a pas le choix.

Le sénateur SMITH: Maintenant, quelle est la réponse à ma dernière question, savoir qu'advendra-t-il en fin de compte de ces maisons?

M. DEUTSCH: Je suppose que lorsqu'il y aura assez de logements disponibles nous tenterons de nous en débarrasser. Tout dépendra de la situation du marché, car nous ne voulons pas les donner.

Le sénateur SMITH: Dans l'intervalle, ces employés versent-ils un loyer?

M. DEUTSCH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, êtes-vous disposés à permettre à M. Deutsch de procéder à son exposé au sujet des autres vœux?

Le sénateur CRERAR: Je signale que M. Deutsch a déclaré l'an dernier, quand il a témoigné au Comité, que le Conseil du Trésor tentait de constituer un comité interministériel qui serait chargé d'étudier les prévisions budgétaires avant leur approbation par le Conseil du Trésor. M. Deutsch pourrait-il nous dire quels progrès il a réalisés en ce sens?

M. DEUTSCH: Sénateur Crerar, c'est une autre importante question qui nous amène à un sujet différent. Voulez-vous que je traite cette question maintenant?

Le sénateur CRERAR: Vous pouvez attendre à plus tard si vous le voulez.

Le PRÉSIDENT: Le Comité pourrait désirer que nous entendions M. Deutsch un autre jour également. Je pense qu'il est disposé à nous parler de cet autre vœu.

Le sénateur CRERAR: Alors, dois-je comprendre que nous examinons les crédits?

Le PRÉSIDENT: Non, les vœux exprimés par le Comité et j'aimerais que M. Deutsch s'en tienne à cela, car il est disposé à traiter cette question maintenant.

Le sénateur CRERAR: Puis-je poser une question, monsieur le président? Il y a quelques années,—je ne sais si le Comité a abordé le sujet l'an dernier,—il